



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du mardi 13 février 2024

PV N° 4

Président : Jean-Marc ANSELM I.

Assistent : Pierre BOURDET, Francis COUFFIGNAL, Michel PERET.

Excusés : Karine MAZET HORTELANO, Grégory PASSENEAU, Audrey VALAYER.

1 – Licences dirigeants

En application de l'Article 30 Règlements Généraux – Alinéa premier, « les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence, et a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant ». Par ailleurs, les clubs doivent licencier un dirigeant minimum par équipe engagée en championnat...

2) La situation des clubs sera examinée au 31 janvier de la saison. Les clubs en infraction auront un mois après publication du procès-verbal de la commission, pour régulariser leur situation ».

Les amendes seront débitées automatiquement si la situation des clubs n'est pas régularisée le 31 mars 2024.

Nom des clubs	Nombre de licences réelles	Nombre d'équipes	Nombre de licences manquantes	Amende
A.S. de Cantoin (546155)	2	1	-2	40 €
A.S.C. Chanac (529748)	7	4	-1	20 €
Margeride F.C. (550235)	4	2	-1	20 €
Rimeize Foot (550336)	3	1	-1	20 €

La présente décision peut être frappée d'appel en application des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux du D.A.F. devant la Commission Départementale d'Appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée ou de sa publication.

2 – Modifications des Règlements

Le secrétaire de la Commission fait la présentation des modifications de nos règlements découlant de la modification des textes fédéraux votés en décembre 2023.

Il est ensuite étudié des modifications de librairie, des clarifications de certains articles de nos règlements.

Après discussion, la Commission décide de présenter ces modifications au prochain Comité Directeur.

La prochaine réunion se tiendra sur convocation du Président.

La séance est levée à 19h 05.

Le Secrétaire de Séance,
Michel PERET

Le Président,
Jean-Marc ANSELMINI

